



Éditorial

D'un canton à l'autre



L'électorat de Sonvilier a refusé définitivement la partie bernoise du parc éolien intercantonal des Quatre Bornes. La population vaudruzienne ayant, de son côté, voté nettement et à plusieurs reprises en faveur de l'énergie du vent, il s'agit maintenant d'aller de l'avant avec le volet neuchâtelois. La difficile coordination entre les deux axes du projet, qui devaient obéir à des lois et des dispositions différentes, n'a désormais plus lieu d'être.

Cette aventure met en lumière la difficulté, dans notre système fédéraliste complexe, à collaborer par-dessus les frontières cantonales, même dans un rayon de quelques centaines de mètres. Les processus politiques, les compétences et les prérogatives des diverses autorités, les échéances électorales, les manières de travailler: tellement de choses changent d'un versant à l'autre du col des Pontins! Pour la Commune de Val-de-Ruz, il s'agit d'un défi permanent.

Plusieurs centres d'intérêt jouent à saute-mouton avec la frontière. Le domaine skiable des Bugnenets-Savagnières vient en premier à l'esprit. En dévalant ses pentes et en profitant de ses remontées mécaniques, peu de personnes se rendent compte du nombre de fois qu'elles passent d'un canton à l'autre. Si la fusion des deux stations voisines, en 2004, a été un immense progrès, la coordination entre les différentes autorités représente un défi quotidien pour les responsables des téléskis. Dans ce contexte, la desserte des Savagnières par le «SnowBUS» en provenance de Neuchâtel est un petit miracle.

Des bus: voilà un sujet de discussion. Plus de 2'000 véhicules par jour circulent entre Saint-Imier et Val-de-Ruz. De nombreuses personnes verraient d'un bon œil une ligne de bus reliant les deux communes. Aurait-elle des chances de succès? C'est possible. Mais pour la créer, il faut que le Canton de Berne et celui de Neuchâtel puissent s'engager au même moment et avec la même vision derrière cet objectif. Autant dire que les chances de succès restent aléatoires.

Patience et petits pas peuvent donner de beaux résultats. L'exemple du Parc régional Chasseral doit nous inspirer. Créé en 2012, avec un territoire à cheval entre deux cantons qui constituent la crête lui donnant son nom, il s'est progressivement agrandi au fil des ans. Il relie désormais Montmollin à Romont et La Neuveville à Tramelan et touche deux régions linguistiques.

Un beau succès qui donne l'envie et le courage de persévérer.

Roby Tschopp, conseiller communal

Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population tous les dimanches **du 25 août au 27 octobre 2024** rue de l'Épervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée, de 18h00 à 19h00 ou au 079 546 55 73.



Survol de Val-de-Ruz

La formation de transport aérien 1 de la base aérienne de Payerne accomplira son cours de répétition annuel **du 30 septembre au 25 octobre 2024**. La formation s'exercera dans les secteurs de Bière et Bressaucourt. Il en résultera une augmentation du trafic routier et aérien dans ces régions, au départ et au retour de celles-ci.

Des mouvements aériens pourront également avoir lieu entre ces emplacements, incluant des vols de nuit et des vols à basse altitude. Des atterrissages d'hélicoptères seront aussi possibles sur des terrains non préparés dans le secteur Val-de-Ruz, pour de courtes durées. Toutes les mesures seront prises afin de réduire au minimum les nuisances envers la population.

Ces entraînements visent à renforcer la disponibilité des moyens des Forces aériennes en faveur de futures missions destinées à la protection de la population. Les Forces aériennes, les commandants de la base aérienne de Payerne et de la formation ainsi que la troupe remercient d'avance la population de sa compréhension.

Plus d'informations auprès de la centrale téléphonique de la formation au 058 488 97 03.

Lecture publique

La bibliothèque publique communale à Fontainemelon, rue de Bellevue 3, est fermée pendant les vacances scolaires **du 4 au 20 octobre 2024**. Réouverture le 21 octobre selon l'horaire habituel.

Deux ateliers philo sont encore prévus d'ici la fin de l'année, le mercredi de 14h15 à 15h00:

- 3H-4H: 6 novembre 2024, *La philo, c'est quoi?*
- 5H-6H-7H: 4 décembre 2024, *Réver*.

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire auprès de la bibliothèque ou directement à biblio.val-de-ruz@ne.ch.

Plus de renseignements sur le site internet communal.

Entretien des cimetières

La Commune compte 11 cimetières sur son territoire. Leur entretien comprend notamment le désherbage des allées, la taille des haies et des arbres ainsi que le ramassage des déchets laissés par les usagers (plantes sèches et nombreux pots en plastique).

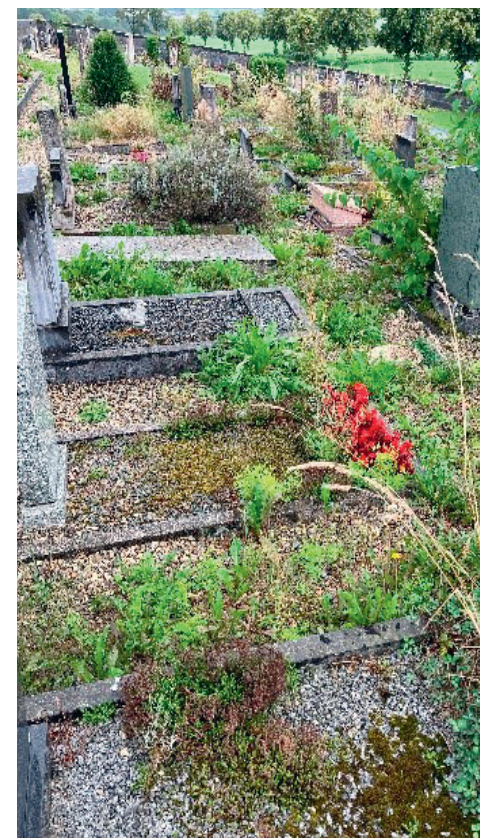
Ces tâches sont réparties entre tous les employés de la voirie; la Commune est trop petite pour avoir une équipe dévolue uniquement à cette mission.

Avec l'interdiction d'utiliser des produits comme le glyphosate, le désherbage est devenu plus complexe et l'état visuel des cimetières s'en ressent. L'entretien prend dix fois plus de temps qu'avant pour les équipes en place.

Dès lors, la manière de gérer les cimetières doit être repensée. Pour ce faire, la population doit accepter que les allées en graviers puissent être parsemées d'herbes durant certaines périodes de l'année.

L'intensité de la tonte des pelouses a été revue pour aller vers plus de biodiversité à long terme, ce qui peut renforcer l'image d'un cimetière délaissé.

Pour rappel, l'entretien des tombes incombe aux propriétaires de la concession. Les équipes de voirie n'interviennent qu'exceptionnellement sur celles laissées à l'abandon afin d'éviter la propagation des plantes indésirables.



Jubilés

Fêtent en ce mois d'octobre 2024:

Noces de diamant (60 ans)

- Wermeille Anna et Pierre, à Cernier.

Noces d'or (50 ans)

- Wälti Christine et Jean-Bernard, à Coffrane.



Où sortir à Val-de-Ruz?

Comment ne rater aucune offre de loisir à Val-de-Ruz? LA solution: le site internet communal www.val-de-ruz.ch.

Toutes les sociétés locales et associations régionales réalisant des manifestations publiques sur le territoire communal ont la possibilité d'y annoncer gratuitement leurs événements. Pour ce faire, elles peuvent contacter le service Sports-loisirs-culture à l'adresse loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.

Le QR-Code ci-après mène directement à la bonne page du site internet communal.



Foire de Dombresson

La traditionnelle foire d'automne de Dombresson se déroule le **vendredi 18 octobre 2024**. À cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installent dans le village.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, de la Rue Dombrice et des Oeuches est interdit du jeudi 17 octobre à 22h30 au vendredi 18 octobre 2024 à 21h00. Ces espaces doivent en effet rester libres afin de permettre le bon déroulement de la manifestation et la fluidité du trafic.

La population est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics.

Trier, c'est valorisant

Un litre d'huile alimentaire ou minérale pollue un million de litres d'eau!

Pour pouvoir recycler correctement les différentes huiles, celles-ci ne doivent pas être mélangées. Les huiles végétales sont obtenues par pression des graines et des fruits oléagineux. Elles servent de denrées alimentaires (huile de table). Les huiles minérales sont, en revanche, issues du pétrole et du charbon.

Dans les six déchèteries communales, un conteneur est à disposition pour récupérer les huiles usées.

Huiles collectées:

- de friture et alimentaire (végétale);
- pour moteur, lubrifiant (minérale).



Ne sont pas considérés comme huile:

- les mélanges à base d'huile alimentaire, comme les sauces à salade (→ ordures ménagères);
- la graisse à rôtir figée (→ ordures ménagères);
- l'essence, l'alcool, la peinture (→ déchets spéciaux).

L'huile alimentaire ne doit pas être évacuée dans les égouts, évier ou WC, car cela:

- provoque un engorgement et des mauvaises odeurs dans les tuyauteries;
- asphyxie les bactéries chargées d'épurer l'eau (ce qui empêche son oxygénation);
- augmente sensiblement le coût d'entretien des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration;
- provoque une prolifération de micro-organismes nocifs pour la santé.

Réseaux citoyens

À la suite de la fusion en 2013, le Conseil communal avait constitué des groupes d'usagers chargés de l'accompagner dans l'étude des besoins, la conception, la mise en place et l'évaluation de prestations délivrées par la Commune. Il s'agissait de réaliser très concrètement une proposition émise dans le cadre du projet «Une Commune en construction - Participons à son avenir!».

Trois groupes s'étaient alors penchés sur les prestations liées au ramassage des déchets et à la gestion des déchèteries, à l'organisation des transports publics ainsi qu'aux guichets administratifs et prestations en ligne. Composés de personnes représentatives de la population vaudruzienne (lieu de résidence, âge, profil socio-professionnel, etc.), les groupes d'usagers se réunissaient selon les besoins.

Aujourd'hui, après 10 ans de vie de la Commune de Val-de-Ruz, le Conseil communal a décidé de mettre un terme à ces différents réseaux d'acteurs et de démarches participatives cocitoyennes, dont tous ont grandement contribué à la mise en œuvre du premier programme de législation ainsi que du Plan d'aménagement local (PAL). Cette suppression concerne également les réseaux citoyens «Découvrir», «Entreprendre», «Habiter», «Paysage, agriculture et nature (PAN)» et «Vivre».

D'ores et déjà, le Conseil communal fait appel à des groupes de travail temporaires en fonction des sujets.

Forfait et Magic Pass

Le délai de commande pour les forfaits de ski et le Magic Pass court jusqu'au **31 octobre 2024**, date de validité des offres.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés au 032 886 56 33 ou à l'adresse loisirs.val-de-ruz@ne.ch.



La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Situé sur un axe routier central liant Saint-Imier à Neuchâtel, porte d'entrée est du Val-de-Ruz, Le Pâquier est un village-rue typique, qui se caractérise par ses grands corps de ferme en bord de route.

Celle saisie en photographie, au premier plan, a peu changé avec le temps. Le bâtiment date de 1713 et compte trois parties, dont deux d'entre elles sont à présent des logements. Comme on peut le voir, les caractéristiques architecturales des fermes restent aujourd'hui souvent bien préservées.

Entre les deux prises de vues datant de 1903 et 2022, la route a bien entendu été goudronnée et le trafic a nettement augmenté.



1903



20.04.2022

Ferme historique à l'entrée du Pâquier (photos: archives et Frédéric Cuche)